

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5342

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Rue des Sources - Requalification - Lots n° 1, 2 et 3 - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'aménagement de la rue des Sources à Saint Genis Laval s'inscrit dans le cadre du programme de requalification de la zone industrielle de la Mouche, qui a fait l'objet, par délibération en date du 10 juillet 2006, d'une augmentation de l'autorisation de programme de 850 000 € TTC, portant l'autorisation de programme totale à 5 300 000 € TTC.

Par décision n° B-2006-4718 en date du 20 novembre 2006, le Bureau a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés de travaux concernant la requalification de la rue des Sources à Saint Genis Laval.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 15 juin 2007, a classé les offres pour le lot n° 3 et a choisi celle de l'entreprise FTPC pour un montant de 101 917,52 € HT, soit 121 893,35 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 15 juin 2007, a classé les offres pour les lots n° 1 et 2 et a choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement-voirie, groupement Appia Rhône-Beylat TP-Linéa BTP, pour un montant de 574 756,00 € HT, soit 687 408,18 € TTC,
- lot n° 2 : assainissement, entreprise Coiro TP, pour un montant de 297 312,40 € HT, soit 355 585,63 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux pour la requalification de la rue des Sources à Saint Genis Laval et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement-voirie, groupement Appia Rhône-Beylat TP-Linéa BTP, pour un montant de 574 756,00 € HT, soit 687 408,18 € TTC,
- lot n° 2 : assainissement, entreprise Coiro TP, pour un montant de 297 312,40 € HT, soit 355 585,63 € TTC,

- lot n° 3 : maçonnerie, entreprise FTPC, pour un montant de 121 893,35 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0889.

3° - Les sommes à payer seront imputées :

- sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 824 pour les lots n° 1 : terrassement-voirie et n° 3 : maçonnerie,

- sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 560 - fonction 824 pour le lot n° 2 : assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,